



Etat des lieux sortie : caution et accompagnant

Par **Mrt Heloise**, le **03/04/2017** à **17:31**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante et je réside chez l'habitant dans un appartement meublé.

J'ai donné mon préavis récemment pour respecter le mois imposé par la loi pour une location meublée.

Tout dernièrement, j'ai été menacée par ma propriétaire qui souhaite récupérer la totalité de ma caution à la moindre tâche qu'elle observerait.

Aucun d'état des lieux d'entrée n'ayant été réalisé, la propriétaire aurait-elle quand même le droit d'encaisser ma caution ?

De plus, elle m'impose de me trouver seule le jour de l'état des lieux de sortie. Est-ce légal ou puis-je tout de même me faire accompagner par un proche (mère...) ?